



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant le projet de PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat) du territoire du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, l'abrogation des cartes communales des communes de Aboncourt, Barisey-la-Côte, Battigny, Gibeauville, Mont l'Étroit, Saulxerotte et Selaincourt, la suppression des servitudes d'alignement des communes de Allain, Bulligny, Crépey, Saulxures-lès-Vannes, Thuilley-aux-Groseilles et Tramont-Lassus.

Par arrêté n°2020/0593 du 01/09/2020 le Président de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH, l'abrogation des cartes communales des communes de Aboncourt, Barisey-la-Côte, Battigny, Gibeauville, Mont l'Étroit, Saulxerotte et Selaincourt, la suppression des servitudes d'alignement des communes de Allain, Bulligny, Crépey, Saulxures-lès-Vannes, Thuilley-aux-Groseilles et Tramont-Lassus**

Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLUi-H. L'autorité environnementale et les personnes publiques associées au projet de PLUi-H ont été consultées et leurs avis figurent dans le dossier d'enquête.

A cet effet le tribunal administratif de Nancy a désigné une commission d'enquête constituée de Monsieur Pascal GAIRE son Président, Madame Salimata SPINATO et de Monsieur Philippe MUCCHIELLI, ses membres.

L'enquête se déroulera du mercredi 30 septembre à partir de 15h au mardi 3 novembre à 18h pour une durée de 35 jours.

La commission d'enquête recevra le public dans les lieux, jours et heures ci-après définis :

MAIRIES DE :

-Colombey-les-Belles : Mercredi 30 septembre de 15h à 17h, Vendredi 23 octobre de 16h à 18h et le Mardi 3 novembre de 16h à 18h.

-Blénod-lès-Toul le samedi 3 octobre de 9h à 11h et le vendredi 30 octobre de 9h à 11h.

-Aboncourt le mercredi 21 octobre de 9h à 11h.

-Allain le vendredi 30 octobre de 17h à 19h.

-Allamps le samedi 17 octobre de 9h à 11h.

-Bagneux le mercredi 28 octobre de 14h à 16h.

-Barisey-au-Plain le samedi 24 octobre de 9h à 11h.

-Barisey-la-Côte le jeudi 1er octobre de 10h à 12h.

-Battigny le jeudi 15 octobre de 18h à 20h.

-Beuvezin le mardi 13 octobre de 10h à 12h.

-Bulligny le vendredi 9 octobre de 9h à 11h.

-Courcelles le jeudi 29 octobre de 10h à 12h.

-Crépey le lundi 2 novembre de 15h à 17h.

-Crézilles le mardi 27 octobre de 18h à 20h.

-Dolcourt le lundi 12 octobre de 16h à 18h.

-Favières le mercredi 21 octobre de 10h à 12h.

-Fécocourt le jeudi 8 octobre de 16h à 18h.

-Gélaucourt le lundi 5 octobre de 18h à 20h.

-Gémonville le vendredi 9 octobre de 10h à 12h.

-Germiny le vendredi 2 octobre de 16h à 18h.

-Gibeauville le samedi 31 octobre de 10h à 12h.

-Grimonviller le mardi 6 octobre de 9h à 11h.

-Mont l'Étroit le mardi 20 octobre de 10h à 12h.

-Mont le Vignoble le vendredi 9 octobre de 16h à 18h.

-Moutrot le vendredi 16 octobre de 16h à 18h.

-Ochey le mardi 13 octobre de 18h à 20h.

-Pulney le vendredi 2 octobre de 18h à 20h.

-Saulxerotte le lundi 19 octobre de 18h à 20h.

-Saulxures-lès-Vannes le samedi 31 octobre de 10h à 12h.

-Selaincourt le lundi 19 octobre de 15h à 17h.

-Thuilley-aux-Groseilles le mardi 13 octobre de 16h à 18h.

-Tramont-Saint-André le samedi 3 octobre de 10h à 12h.

-Tramont-Émy le lundi 12 octobre de 18h à 20h.

-Tramont-Lassus le lundi 2 novembre de 15h à 17h.

-Uruffe le jeudi 22 octobre de 17h à 19h.

-Vandeléville le mardi 6 octobre de 18h à 20h.

-Vannes-le-Châtel le vendredi 9 octobre de 13h30 à 15h30

-Vicherey le lundi 19 octobre de 16h à 18h.

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consulter :

- Un dossier papier complet du PLUi au siège de la communauté de communes et dans les communes de Colombey-les-Belles et Blénod-lès-Toul.

- Un dossier papier allégé du PLUi-H dans les autres communes, comprenant le PADD, les plans de zonage de la commune concernée, les OAP, le règlement écrit et le résumé non technique

- Un dossier papier complet de l'abrogation des cartes communales au siège de la communauté de communes et dans les communes d'Aboncourt, Barisey-la-Côte, Battigny, Dolcourt, Gibeauville, Mont l'Étroit, Saulxerotte et Selaincourt.

-Un dossier papier complet de la suppression des servitudes d'alignement au siège de la communauté de communes et dans les communes de Allain, Bulligny, Crépey, Saulxures-lès-Vannes, Thuilley-aux-Groseilles et Tramont-Lassus.

- Un dossier numérique complet consultable 7jours/7, 24h/24 à l'adresse suivante : **<https://www.registre-dematerialise.fr/2072>** . Un poste informatique et un CD contenant la version numérique du dossier seront tenus à disposition du public sur chacun des lieux d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture pour consultation.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions sur les registres papiers mis à disposition dans les lieux d'enquête ainsi que sur le registre numérique accessible via le site internet **<https://www.registre-dematerialise.fr/2072>** .

Les observations pourront également être adressées par écrit au nom de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, 6 Impasse de la Colombe, BP 12, 54170, Colombey-les-Belles et à l'adresse suivante: **enquete-publique-2072@registre-dematerialise.fr**

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront mises en ligne et consultables sur le registre numérique susmentionné. Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles écrites ou orales reçues par la commission d'enquête et celles transmises par voie électronique seront consultables au siège de l'enquête et sur le site internet : **<https://www.registre-dematerialise.fr/2072>**

Mesures spécifiques liées aux conditions sanitaires : Sauf évolution de la réglementation en la matière, des mesures sanitaires seront mises en place : une seule personne admise en même temps et respectant le sens de circulation indiqué, masque obligatoire, se munir d'un stylo, se désinfecter les mains avec le gel hydro alcoolique disponible à l'entrée du lieu de consultation et respecter les règles de distanciation.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de l'EPCI aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le site suivant : **<https://www.registre-dematerialise.fr/2072>**

Le projet de PLUi-H, d'abrogation des cartes communales éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique feront ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Communautaire. La suppression des servitudes d'alignement fera l'objet d'une délibération au Conseil Départementale de Meurthe-et-Moselle.

Toute information peut être demandée à Monsieur le président de la communauté de communes